



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Soutien à l'agriculture bio nationale

Question orale n° 138

Texte de la question

M. Christophe Blanchet alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'interdiction de commercialisation des légumes bio français cultivés sous serres chauffées en hiver. Alors que cette interdiction n'est pas appliquée aux produits étrangers, cette décision contrevient manifestement au souhait du Gouvernement de favoriser les circuits courts d'une part et la souveraineté alimentaire de l'autre. Ceci pose de grandes difficultés aux exploitants qui ont parfois investi des sommes importantes dans des travaux pour allier respect de l'environnement et qualité de la production, en plus de constituer une rupture d'égalité entre les producteurs nationaux et étrangers. Il lui demande si le Gouvernement entend revenir sur cette interdiction et comment il compte soutenir davantage la production nationale de produits bio.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Blanchet](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 138

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2023](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [31 janvier 2023](#)

Question retirée le : 7 février 2023 (Retrait à l'initiative de l'auteur)